Réunion du Conseil des Ministres, Niamey, 23 Mai 2003

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réuni vendredi 23 mai 2003 à Niamey (Niger), sous la présidence de Madame Ayawovi Demba TIGNOKPA, Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations de la République Togolaise, Président en exercice du Conseil.

Outre les membres du Conseil, ont pris part à la réunion, le Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Moussa TOURE, le Vice Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Boukary ADJI et un représentant de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

Au cours de la réunion, le Conseil a examiné plusieurs textes préparés par la Commission de l'UEMOA et relatifs à la surveillance multilatérale et à la politique commerciale commune.

S'agissant de la surveillance multilatérale, le Conseil a insisté sur son importance et partant, sur celle des programmes des Etats dans le mécanisme de revue des pairs du NEPAD. A ce titre, le Conseil a souhaité que la démarche des Etats s'inscrive dans la volonté, même dans des situations socio-politiques incertaines, de produire un programme, ne serait ce que d'un an et de l'exécuter.

Le Conseil a également examiné un rapport d'étape concernant l'étude menée par la Commission, la BCEAO et la BOAD, sur l'impact de la crise ivoirienne sur les économies de l'Union. Il a donné des indications pour l'approfondissement de l'étude dont la version finale sera examinée au prochain Conseil des Ministres, prévu en fin juin 2003 et permettra de retenir les démarches à entreprendre pour juguler les effets de cette crise sur l'économie ivoirienne et l'ensemble des économies de l'Union.

En outre, le Conseil a été informé de la production et de la publication de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) par la Guinée-Bissau depuis janvier 2003, permettant ainsi à ce pays de rejoindre les autres Etats membres de l'Union dans ce domaine. Il a félicité la Commission de l'UEMOA et les différents acteurs qui ont contribué à la réalisation de ce chantier, renforçant de ce fait, la participation de la Guinée-Bissau à l'exercice de surveillance multilatérale.

Concernant la politique commerciale commune, le Conseil a adopté un projet de Règlement portant Code Communautaire Antidumping. Ce texte qui complète et consolide le dispositif de protection du Tarif Extérieur Commun, est conforme à l'Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994, conclu à l'issue des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay et signé par l'ensemble des Etats membres de l'Union. Il contribue au renforcement de la protection des productions communautaires contre les politiques de dumping.

En adoptant ce texte, le Conseil a félicité la Commission et l'a encouragée à poursuivre l'amélioration de l'environnement fiscal des activités productives au sein de l'Union, conformément aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Enfin, le Conseil a entendu une communication de la Commission sur l'organisation d'une importante réunion ministérielle sur le coton, qui se tiendra le 18 juin 2003 à Ouagadougou, sous l'égide de la Commission, de la BOAD et de la BCEAO.

Il a salué l'initiative qui regroupera les Ministres chargés du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture de l'Union, les Ministres chargés du Commerce des pays africains producteurs de coton, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des représentants de pays amis.

Au terme de la réunion, les membres du Conseil ont été reçus en audience par Son Excellence Monsieur Mamadou TANDJA, Président de la République du Niger, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA.

Les membres du Conseil expriment à Son Excellence Monsieur Mamadou TANDJA, au Gouvernement et au Peuple nigériens, leur gratitude pour les marques d'attention dont ils ont été l'objet durant leur séjour à Niamey et pour les bonnes dispositions qui ont permis une parfaite organisation de la réunion du Conseil.

Fait à Niamey, le 23 mai 2003

Pour le Conseil des Ministres La Présidente,

Ayawovi Demba TIGNOKPA

Copyright @2010 UEMOA - Tous droits réservés